

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit le treize janvier à 9h30, le Conseil Municipal de la commune de Chamboulive, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Noël MARTINIE, Maire.

Date de convocation : 3 Janvier 2018

Secrétaire de séance : Isabelle DOULCET

Etaient présents : Noël MARTINIE, Isabelle DOULCET, Jean-Luc RONDEAU, Marion NEYRAT-DUSSON, Bernard GOURINEL, Betty DESSINE, Annie GAUVREAU, Julie LUC, Olivier MARTINIE, Thierry MARANDE, Pierre COULOUMY, Marie-Josée LEYRAT, Marc DANDALEIX

Etaient excusés : Elina MALATERRE et Philippe MADRANGES

Avait donné pouvoir : Elina MALATERRE à Noël MARTINIE

**Affaires délibérées**

**Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Dénomination et numérotation des voies de la commune : Modification de la dépense et du plan de financement**

Il est rappelé aux membres de l'assemblée par délibération en date du 12 décembre 2017, il a été décidé de réaliser la dénomination et la numérotation des voies de la commune en lien avec les services de la Poste.

Ces démarches seront réalisées avec la commune de St Hilaire-Peyroux et éventuellement celle de Beaumont.

La dépense estimée dans la délibération du 12 décembre dernier n'incluait pas le coût d'acquisition des plaques de maisons (numéros et rues).

Afin de solliciter la subvention DETR 2018 il convient d'inclure le coût des plaques. La subvention départementale fera l'objet d'une première demande en 2018 pour le coût de l'étude puis une seconde en 2019 pour l'acquisition des plaques.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil approuvent cette nécessité et arrêtent le nouveau plan de financement pour la dénomination et la numérotation des voies de la commune comme suit :

- Montant estimatif de la dépense :

- . Prestation de la Poste : 7 200 € HT
- . Acquisition des plaques : 4 900 € HT
- . Total de la dépense : 12 100 € HT

**SUBVENTIONS SOLLICITEES :**

. DETR 2018 : 30 % sur un montant de dépense plafonné à 10 000 € soit 3000 €

. CD19 : plafond de subvention : 5000 € /an : 50% de 7200 € en 2018 soit 3600 €. Une nouvelle demande sera déposée pour l'acquisition de plaques en 2019.

Monsieur le Maire est chargé de modifier les demandes de subventions déjà déposées au titre de la DETR 2018 et au Président du département de la Corrèze.